



COMMISSION REGIONALE STATUTS ET REGLEMENTS & COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPERATIONS ELECTORALES

Procès-verbal de la réunion du 03 Octobre 2024

PRESENTS : G. PINEL, J.L. BOURRELLIER, G. LE FLOCH,

EXCUSE : JL PAUGAM

ABSENT : M. EUGENE

ASSISTE : C. BAJON

Cette réunion organisée conjointement par la CSR et la CSOE régionales a pour but principal la mise en place des élections aux divers instances dirigeantes de l'athlétisme que sont les Comités Départementaux, la Ligue et la Fédération.

Elections aux Comités Départementaux

La validation des candidatures, la mise en place des votes et le dépouillement sont le rôle de la Commission Electorale Départementale dans laquelle il est souhaitable qu'un membre de la CSR BRE figure.

Le scrutin étant plurinominal, à un tour, les bulletins de vote seront sous enveloppes avec le nombre de voix.

Seul le ou la président (e) du club peut voter. En cas d'absence, pouvoir peut être donné à une personne (licenciée) de son choix, pouvoir signé par le ou la président(e) ou le ou la secrétaire du club.

Elections au Comité Directeur de la Ligue et des Délégués

1 – L'ordre du jour doit être envoyé aux clubs au plus tard le 15 Octobre 2024

Les candidatures au CD sont déposées ou expédiées à la Ligue pour le 26 Octobre 2024, la validation de ces candidatures aura lieu juste après le 26 Octobre.

Pour les candidatures de Délégués de Ligue à l'AG Fédérale, celles-ci devront arrivées à la Ligue avant le 9 Novembre 2024.



2 - Rôle de chaque commission

La CSR valide les candidatures et en informe la CSOE. Elle met en place et organise les bureaux de votes. Elle vérifie les pouvoirs des représentants de clubs. Pour cette vérification, chaque représentant de club devra présenter sa licence 2024/2025 et une pièce d'identité

La CSOE contrôle les opérations de vote, se charge du dépouillement et annonce les résultats.

3 - Déroulement des votes

Deux urnes seront mises à disposition pour les votes :

Urne 1 : pour les départements 22 et 35

Urne 2 : pour les départements 29 et 56

Pour les deux élections, CD et Délégués, le vote se fera sous enveloppe avec bulletin sur lequel figurera le nombre de voix attribuée à chaque club.

Pour le CD Ligue, scrutin de liste, donc pas de noms rayés ni de noms rajoutés.

Pour les Délégués, scrutin plurinominal comme aux élections des Comités Départementaux

Même règle pour les pouvoirs qui seront obligatoirement sur papier.

QUESTIONS DIVERSES

La CSOE autorise Mr JM BERAUD à contacter les responsables de clubs dans le cadre de sa candidature à l'élection au Comité Directeur de la Ligue (tête de liste)

Le Président de la CSR BRE

G. LE FLOCH

Le Président de la CSOE BRE

G. PINEL